



## Extrait du Registre des Délibérations

### DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance du mercredi 8 février 2017 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 2 février 2017, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

#### Etaient présents :

Danièle Kha, Cécile Peltier, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Pierrick Le Guirrinec, Pascale Douineau, Eric Alagon, Nadine Constantino, Daniel Le Bras, Gildas Le Bozec, Manuel Pottier, Géraldine Chéreau (jusqu'à 21h36), Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Stéphanie Mingant, Christophe Couic (arrivé à 21h16), Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Patrick Vaineau (jusqu'à 22h30), Bernard Nedellec, Cindy Le Hen, Erwan Balanant, Martine Brézac, Alain Kerhervé, Soizig Cordroc'h, Marc Duhamel, Yvette Bouguen, Serge Nilly

#### Pouvoirs :

Patrick Tanguy a donné pouvoir à Michaël Quernez  
Brigitte Conan a donné pouvoir à Danièle Kha  
David Le Doussal a donné pouvoir à Gérard Jambou  
Yvette Metzger a donné pouvoir à Eric Alagon  
Géraldine Chéreau a donné pouvoir à Cécile Peltier (à partir de 21h36)  
Christophe Couic a donné pouvoir à Stéphanie Mingant (jusqu'à 21h16)  
Patrick Vaineau a donné pouvoir à Jean-Pierre Le Moing (à partir de 22h30)

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Gérard Jambou

### **13. ACTION DE COOPERATION DECENTRALISEE EN PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION MADA-BREIZH**

#### Exposé

Dans le cadre de la Loi n° 2005-95 du 09 février 2005, dite Loi Oudin, permettant de consacrer jusqu'à 1 % des ressources affectées aux budgets des Services publics de l'eau et de l'assainissement à des actions de coopération décentralisée, la Ville de Quimperlé souhaite établir une convention avec l'Association MADA-BREIZH pour la réalisation d'un bloc sanitaire, au bénéfice de la commune rurale de BELAZAO, située à Madagascar, dans la partie centrale de la région de VAKINANKARATRA.

Cette convention devra définir les conditions de mise en œuvre, de suivi et de financement de cet équipement dont le coût est estimé à 3 720 €.

Par ailleurs, cette opération, qui serait inscrite au budget annexe de l'assainissement, est éligible aux aides financières de l'Agence de l'eau et du Conseil départemental.

#### Propositions

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire :

- à signer une convention avec l'Association MADA-BREIZH, afin de permettre la construction de ce bloc sanitaire ;
- à solliciter les aides financières de l'Agence de l'eau et du Conseil départemental.

Avis favorable des commissions politique de la ville et environnement/eau et lutte contre les inondations en date du 17 janvier 2017

Avis favorable de la commission des finances, évaluation des politiques publiques et administration générale du 1<sup>er</sup> février 2017

P.J. : projet de convention

#### Décision :

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le Maire à signer les conventions et à solliciter les aides financières du Conseil Départemental et de l'Agence de l'eau à l'unanimité (1 abstention).**

Le MAIRE,  
Michaël QUERNEZ.

